

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

La BIAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2018.

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2018	DEUXIEME TRIMESTRE 2017	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2018 AU 30/06/2018	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2017 AU 30/06/2017	31/12/2017
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	306 057 580,973	237 587 112,018	576 768 513,080	450 055 065,731	972 175 907,500
* Intérêts	211 017 346,762	147 439 766,397	397 775 717,120	282 219 791,411	627 417 748,040
* Commissions en produits	45 316 472,146	41 191 896,990	86 778 032,169	80 812 775,049	168 118 266,318
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	49 723 762,065	48 955 448,631	92 214 763,791	87 022 499,271	176 639 893,142
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	98 582 276,647	62 148 742,192	188 633 127,794	121 594 164,858	270 904 717,370
* Intérêts encourus	98 134 779,849	61 730 916,698	187 736 453,770	120 934 091,017	268 743 041,486
* Commissions encourues	447 496,798	417 825,494	896 674,024	660 073,841	2 161 675,884
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	207 475 304,326	175 438 369,826	388 135 385,286	328 460 900,873	701 271 190,130
4- Autres produits d'exploitation	3 436 865,534	2 658 093,349	6 136 063,883	4 646 781,939	10 129 053,721
5- Charges opératoires, dont:	98 462 907,966	85 625 835,590	184 886 108,306	158 298 955,349	332 585 718,714
* Frais de personnel	56 530 815,905	55 951 660,961	109 079 979,636	104 409 645,146	217 314 122,557
* charges générales d'exploitation (*)	33 169 461,079	20 868 307,679	59 085 163,935	37 721 469,346	81 715 149,969
6- Structure du portefeuille :	-	-	2 102 081 755,366	1 719 630 550,066	1 991 931 265,702
* Portefeuille-titres commercial (**)	-	-	152 581 363,382	1 256 691 695,966	107 205 572,776
* Portefeuille-titres d'investissement (**)	-	-	1 949 500 391,984	462 938 854,100	1 884 725 692,926
7- Encours des crédits nets	-	-	9 693 410 181,331	8 131 277 547,631	9 393 663 590,219
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	10 654 664 920,273	9 516 460 905,891	10 585 228 392,769
* Dépôts à vue	-	-	5 367 920 973,565	4 754 213 938,131	5 370 550 040,267
* Dépôts d'épargne	-	-	2 616 532 522,986	2 271 864 871,520	2 434 226 682,847
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	232 675 677,511	184 979 572,516	247 445 181,073
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	167 389 644,400	119 798 393,014	181 149 873,781
* Ressources spéciales	-	-	65 286 033,111	65 181 179,502	66 295 307,292
10- Capitaux propres	-	-	968 127 962,975	825 927 979,044	967 914 203,584

(*) Les charges générales d'exploitation au 30/06/2018 tiennent compte de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268.

(**) Ces variations proviennent essentiellement d'un reclassement de certaines lignes de BTA du poste « Titres de transactions » vers le poste « Titres d'investissement » (Voir note Indicateurs I-5)

FAITS SAILLANTS DU PREMIER SEMESTRE 2018

La BIAT a clôturé le premier semestre 2018 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 388,1MD en accroissement de 18,2% par rapport à fin juin 2017. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

- ⇒ Une marge en intérêts de 210,0MD, en augmentation de 30,2% ;
- ⇒ Une marge sur commissions de 85,9MD, en progression de 7,1% ;
- ⇒ Des autres revenus de 92,2MD, en augmentation de 6,0%.

⇒ **Des charges opératoires de 184,9MD marquant une évolution de 16,8%, essentiellement due à :**

- ⇒ Une augmentation des frais de personnel de 4,5 % ;
- ⇒ Un accroissement des charges générales d'exploitation de 56,6% provenant principalement de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 ;

Compte non tenu de cette cotisation de 13,7MD, l'évolution des charges opératoires aurait été de 8,1%.

⇒ **Des encours de dépôts de 10 654,6 MD, enregistrant un accroissement de 12,0% tiré par les dépôts à vue (+12,9%) et les dépôts d'épargne (+15,2%) ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 9 693,4MD, en progression de 19,2%.**

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2018

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2018.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2018 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2018 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2018 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2018 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-06-2018.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2018. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2018 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2018. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2018.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier semestre 2018, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2017 que celles relatives à l'année 2018.

Les données relatives à l'année 2017 sont conformes à celles publiées en 2017 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires du premier semestre 2017.

5. Reclassement du portefeuille BTA

Un reclassement de certaines lignes de BTA a été effectué en 2017 du poste « Titres de transactions » vers le poste « Titres d'investissement » et ce, pour un montant de 940.278 md, dont un montant de 3.285 md représentant l'amortissement de la décote.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2018 à 576 768 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 188 633 mD au titre du premier semestre 2018.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits nets

Ce poste est composé des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2017 et au 30/06/2018 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2017 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 30/04/2018.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2017 et du premier semestre 2018 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.